

Mesdames, Messieurs

C'est un réel honneur pour moi de participer à cette cérémonie commémorative des fusillades de la Braconne.

Durant l'année 2004, j'ai la chance de participer au concours de la Résistance et de la Déportation qui avait pour thème « Les Français Libres ». Il m'a permis de prendre conscience de la cruauté humaine, et parallèlement à ce sentiment d'horreur, une grande admiration est née pour tous ces résistants.

En cette journée du 07 mai 2011, je rends hommage à ces fusillés charentais qui ont succombé à la barbarie nazie. Par deux fois, le 05 mai 1943 et le 15 janvier 1944, ces « criminels SS » ont mis fin à la vie de nos héros charentais. Je voudrai témoigner toute ma gratitude et mon respect à tous ces francs-tireurs. Nos « Chers Aînés », si je peux me permettre de parler ainsi, qui ont su dire « NON ! » aux occupants allemands et aux régimes de collaboration de Vichy.

Nos résistants avaient peu de moyens techniques mais ils ont, tout de même, réussi à accomplir des actes de sabotages et à lutter contre nos ennemis. Nos maquisards se sont battus, sans relâche, pour protéger la France... Notre France et ses valeurs. Tous ces volontaires courageux qui nous ont rendu la liberté, notre Liberté à chacun de nous.

Je témoigne toute ma reconnaissance aux Résistants Charentais, ces personnes dont le courage n'est plus à prouver, qui ont donné leurs vies pour sauver notre Patrie !

Mais aussi, je n'oublierai pas les familles de résistants, qui ont vécu avec l'inquiétude, l'angoisse, la terreur, la peur de ne plus revoir leurs êtres chers durant cette affreuse période.

Les enfants et les petits enfants de nos héros doivent avoir des souvenirs qui donnent des frissons d'angoisse, mais malgré tout, ils sont présents aujourd'hui pour raconter aux jeunes générations leurs terribles souffrances.

Nous, les jeunes, nous nous devons d'entretenir le souvenir des terribles souffrances subies durant la seconde guerre mondiale. De plus, ces souvenirs d'évènements passés doivent permettre d'éviter la répétition de ces douleurs dans le futur. Ce devoir de mémoire est donc aussi, une manifestation du « Devoir d'Humanité » !

Je citerai l'article 3 de la Déclaration des Droits de l'Homme adoptée en 1948 qui dit que : « Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne ». Cette article relate le résultat du combat mené par nos résistants.

Je finirai en remerciant Mme DESSENDIER ainsi que son association, mais également, mes « Chers Aînés », nos « Chers Aînés » qui sont présents en ce jour de mémoire.

SZ.